Archives parlementaires

Admission à la barre des petitionnaires de la Gendarmerie nationale près les tribunaux et de la garde des prisons de Paris, qui félicitent la Convention de ce que Collot d'Herbois et Robespierre ont échappé à l'attentat, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre des petitionnaires de la Gendarmerie nationale près les tribunaux et de la garde des prisons de Paris, qui félicitent la Convention de ce que Collot d'Herbois et Robespierre ont échappé à l'attentat, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13567_t1_0101_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pas exister parmi les vaisseaux de ligne et qui est à la fois l'emblème du courage et de la force. S. et F. »

LECARPENTIER

(*Applaudi*)

7

Les pétitionnaires sont admis.

La gendarmerie nationale près les tribunaux et la garde des prisons de Paris viennent offrir leurs bras et leurs veilles pour garantir la représentation nationale du fer des assassins payés par les ennemis de la révolution. Ils félicitent la Convention de ce que Collot-d'Herbois et Robespierre ont été garantis de la rage des monstres dirigés par le royalisme et le fanatisme. (1)

Les pétitionnaires rentrent au bruit des tambours. Les plus vifs applaudissement les accueillent. Le COMMANDANT : (2)

« Citoyens représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République retentissent à la fois les mêmes cris d'horreur et les mêmes assurances de dévouement à la Convention, la gendarmerie nationale près les tribunaux et à la garde des prisons de Paris, se croirait criminelle de ne pas vous exprimer toute l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle des deux forfaits successifs, médités et presque consommés contre la représentation nationale. Qu'ils sont scélérats ! qu'ils sont aveugles en même temps, les êtres lâches qui croient qu'en assassinant les plus fermes colonnes de la liberté, ils assassinent la liberté elle-même ! La République française basée sur la morale et la probité est impérissable comme l'éternel qui a présidé à son établissement. Vous l'avez fondée sous ses auspices augustes. Périssent vos détracteurs ! Périssent les pervers qui voudroient replonger la nature dans le chaos dont votre solennelle déclaration des droits de l'homme l'a fait enfin sortir.

Chers et vertueux représentants de la plus magnanime nation du globe, que les couteaux des contre révolutionnaires ne vous fassent pas déserter le poste où la patrie vous appelle, ce sont les derniers coups de l'aristocratie expirante; ce sont les dernières armes de ces roitelets perfides coalisés contre nous. Votre massue a déjà ébranlé leurs trônes. Encore quelques coups et leur puissance étonnera l'univers de sa chute.

Les peuples trop longtemps victimes de l'ambition insatiable de ces tyrans, trop longtemps dupes de leurs caresses hypocrites, ouvriront enfin avec la France et la Pologne, les yeux au jour pur de la liberté. Comme alors ils rougiront, comme ils gémiront amèrement d'avoir prêté leurs bras aveugles, d'avoir prodigué leur sang pour river leurs propres fers et rasservir une nation généreuse dont tout le crime est d'avoir brisé ses chaînes.

C'est peu pour ces nouveaux Xercès de traîner après eux des cohortes innombrables d'esclaves dans le dessein d'égorger tous les français et de ne laisser sur notre sol captif que des ruines fumantes, leur or soudoie encore au milieu de nous des traîtres qui, pour les seconder ont semé, d'une part, les pernicieuses et désespérantes doctrines de l'athéïsme et du matérialisme, de l'autre voudraient dissoudre le gouvernement en portant leurs mains parricides sur ceux à qui la Convention et la République entière ont confié les hautes destinées de la France. Mais la divinité, d'accord avec le génie de la liberté ne veille-t-elle donc pas sur les jours de nos représentans ? Qui peut en douter, en voyant les coups des conspirateurs échouer dans leurs mains coupables, d'une manière presque miraculeuse !

Citoyens représentants, restez imperturbables comme la vertu que vous avez mise à l'ordre du jour. Mais si la Providence vous couvre de son égide invisible, elle veut aussi, elle veut que vous vous mettiez en garde contre les trames scélérates des agents secrets de Pitt et de Cobourg. Il faut surtout que vous mettiez un rempart impénétrable entre ces forcenés et les membres de vos comités de Salut public et de Sûreté générale.

Nous, accoutumés à faire reculer le crime, nous venions vous demander la préférence dans l'honneur de garder vos membres les plus exposés aux traits des assassins, mais la magnanimité de ceux même qui ont manqué de tomber sous leurs coups, ne veut d'autre garde que l'amour du peuple et la bienveillance de leurs concitoyens. Cette nouvelle marque de la confiance de nos Législateurs leur assure que les poignards des contre révolutionnaires perceront nos cœurs avant d'aller jusqu'à eux. Nous jurons de vous faire, contre les lâches Paris et les infâmes Corday, un rempart de nos corps et de nos sabres, d'être pour la représentation nationale autant de Geffroi, prêts à verser la dernière goutte de notre sang pour elle. Vive la République, vive la Convention ! (1).

(*Applaudi*).

8

Les vétérans de la garde nationale parisienne viennent adresser à la Convention l'hommage le plus pur, en la félicitant d'avoir rappelé à la mémoire de ceux qui feignoient de croire à l'existence de la divinité, les mœurs, la vertu et l'exemple qu'ils doivent à la génération qui leur succédera et achevera d'anéantir les rois et leurs suppôts. (2).

(1) *P.V.*, XXXVIII, 184. *Bin*, 12 prair. (suppl[t]); *J. Sablier*, n° 1348; *M.U.*, XL, 174; *J. Lois*, n° 609; *J. Paris*, n° 515; *J. Matin*, n° 708; *Mon.*, XX, 598; *J. Perlet*, n° 615; *J. S.-Culottes*, n° 469; *Mess. soir*, n° 650; *Ann. R.F.*, n° 182; *Rép.*, n° 161; *Audit. nat.*, n° 614; *Feuille Rép.*, n° 331; *J. Fr.*, n° 613; *C. Eg.*, n° 650.

(2) *Débats*. n° 617, p. 133.

(1) C 306, pl. 1157, p. 11, signé C. LEUZEL (Ma[l] des logis), DUQUESNE (brigadier) [et 2 pages de signatures illisibles].

(2) *P.V.*, XXXVIII, 185. Bin, 12 prair. (suppl[t]); *J. Sablier*, n° 1348; *Ann. R.F.*, n° 182; *Mon.*, XX, 598; *Débats*, n° 617, p. 133; *J. Paris*, n° 515; *Feuille Rép.*, n° 331; *J. Perlet*, n° 615; *Rép.*, n° 161; *J. S.-Culottes*, n° 469; *J. Lois*, n° 609; *J. Fr.*, n° 613.

Persée creative commons